

L'HOMME

L'Homme

Revue française d'anthropologie

192 | 2009

Écritures et langage

Les chevaux de Harry

Résistances aborigènes à l'autorité coloniale

Harry's Horses: Resistances to Colonial Authorities

Bastien Bosa



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/lhomme/22296>

DOI : 10.4000/lhomme.22296

ISSN : 1953-8103

Éditeur

Éditions de l'EHESS

Édition imprimée

Date de publication : 27 octobre 2009

Pagination : 39-65

ISSN : 0439-4216

Référence électronique

Bastien Bosa, « Les chevaux de Harry », *L'Homme* [En ligne], 192 | 2009, mis en ligne le 22 octobre 2011, consulté le 01 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/lhomme/22296> ; DOI : 10.4000/lhomme.22296

Les chevaux de Harry

Résistances aborigènes à l'autorité coloniale

Bastien Bosa

L'*ABORIGINAL WELFARE BOARD*¹, l'institution coloniale australienne ayant la responsabilité des Aborigènes dans l'État des New South Wales (Nouvelles Galles du Sud), est, de façon paradoxale, présenté parfois comme une autorité extrêmement puissante, capable de contraindre avec l'assistance de la police l'ensemble des familles aborigènes, parfois comme un pouvoir relativement faible. Les travaux portant sur la vie des Aborigènes dans le Sud-Est de l'Australie au XX^e siècle sont en effet marqués d'une certaine contradiction : tandis que des descriptions insistent sur le fait que les Aborigènes étaient soumis à une grande intrusion de l'État (ils se tenaient « dans l'ombre de l'*Aboriginal Protection Act*, sous le contrôle des managers et de la police »)², d'autres au contraire mettent l'accent sur leur « autonomie » et sur leur capacité à maintenir une existence indépendante des institutions étatiques (Goodall 1996). Il semble y avoir une part de vérité dans chacune de ces affirmations.

Un des moyens de sortir de l'impasse méthodologique qui consiste à privilégier uniquement l'une ou l'autre de ces dimensions est l'adoption d'un regard microhistorique. Pour souligner l'ambiguïté de la relation entre les Aborigènes et l'administration coloniale, j'ai voulu m'intéresser à un cas particulier de résistance aux conditions de la subordination : ce cas met en scène un conflit³ entre Harry Combo, un résident de Cabbage Tree

1. Que nous désignerons par *Board* dans la suite du texte. À propos de cette institution, cf. l'encadré 1.

2. Comme l'indiquait par exemple l'historien Peter Read (1980 : 107) : « Practically all Aborigines in New South Wales stood in the shadow of the Aborigines Act, the managed institution, the police ». L'anthropologue Barry Morris (1989 : 130) expliquait de son côté : « Each individual was subjected to a "normalising judgment" set by an administrative hierarchy ».

3. Selon Alban Bensa (1996 : 45) : « la mise en exergue des conflits rapproche la micro-histoire de l'expérience ethnographique ».

Encadré I – L'administration des affaires aborigènes dans les New South Wales

L'Australie est, depuis 1901, un État fédéral regroupant six États (New South Wales, Victoria, Queensland, South Australia, Western Australia, Tasmania) et deux Territoires (Northern Territory et Australian Capital Territory). En vertu d'une division très stricte instituée par la Constitution australienne, le gouvernement fédéral (ou Commonwealth) n'avait, jusqu'en 1967, la responsabilité des Affaires aborigènes que dans le Northern Territory. Il revenait donc à chaque État de gérer sa population aborigène, suivant des législations particulières.

La participation de l'État aux affaires aborigènes dans les New South Wales – État dans lequel se déroule l'histoire racontée ici – commença avec la création de l'*Aboriginal Protection Board* en 1883. Durant ses premières années d'existence, celui-ci n'avait cependant pas de mission bien définie (à l'exception de la surveillance des activités des églises et la distribution de rations alimentaires) et que peu de pouvoir. La situation se modifia en 1909 avec l'adoption de l'*Aboriginal Protection Act*, qui donnait des pouvoirs statutaires à l'*Aboriginal Protection Board* et lui confiait la responsabilité de toutes les réserves aborigènes. L'*Aboriginal Protection Act* imposait en particulier certaines restrictions sur le mouvement des Aborigènes, il leur interdisait de consommer de l'alcool et établissait certaines dispositions sur le "contrôle de l'apprentissage des enfants". Grâce à un certain nombre d'amendements à l'*Aboriginal Protection Act*, le *Board* étendit progressivement ses pouvoirs, s'arrogeant notamment le droit d'enlever des enfants aux familles (pour faciliter notamment leur assimilation dans la communauté).

Un tournant important se produisit en 1940, lorsque le *Board* fut rebaptisé *Aboriginal Welfare Board*. L'*Aboriginal Protection Act* fut à nouveau amendé (certes de façon relativement marginale) et le *Board* revendiqua ouvertement une politique visant à l'"assimilation" des Aborigènes dans la communauté. Le rapport annuel de 1945 expliquait ainsi que son but était dorénavant de "préparer les peuples aborigènes à la citoyenneté", et que tout serait mis en œuvre "pour instruire les personnes de peau sombre et leur permettre de s'ajuster au mode de vie de l'homme blanc". Outre ce passage d'une rhétorique du "contrôle" à un discours insistant davantage sur la nécessité "d'aider et d'encourager" les Aborigènes, ces derniers demeuraient une population étroitement surveillée, en particulier du fait d'une bureaucratisation accrue du *Board*.

Island, l'une des stations du *Board* sur la Far North Coast des New South Wales (cf. Encadré 2), et le manager responsable de cette station, J. B. Stratton. Cet exemple constitue, me semble-t-il, une bonne illustration de la relation entre les différentes autorités blanches (manager, *Welfare Officers*, bureaucrates de Sydney) et la population aborigène des missions du gouvernement. Il s'agit de faire ici le pari que, en se concentrant sur un cas singulier (voire « atypique »), il est possible d'apporter un éclairage nouveau sur les pratiques quotidiennes de dominations coloniales. Par ailleurs, ce cas me paraît d'autant plus intéressant qu'il donne, à travers les archives, une voix à certains Aborigènes dans leur confrontation avec le pouvoir. Il permet par là même de dépasser les « difficultés conceptuelles

qui empêchent d'accéder à la conscience et à la mémoire hors d'une élite lettrée – et l'impossibilité ultime d'un savoir véritable qui franchirait les barrières de classe et du colonialisme » (Cooper 1994 : 1528)⁴.

Encadré 2 – Réserves, stations, missions

Dans l'État des New South Wales, il existait deux types de lieux exclusivement réservés à l'usage des Aborigènes : des stations et des réserves. Dans les seize stations placées sous la responsabilité de l'*Aboriginal Welfare Board*, les Aborigènes étaient sous la surveillance permanente d'un manager. La première tâche officielle de celui-ci était en effet la "gestion générale et le contrôle de toutes les personnes et biens de la station à sa charge". Afin de s'assurer du "bon ordre et de la bonne conduite des résidents", les managers bénéficiaient de pouvoirs très larges que leur conférait l'*Aboriginal Protection Act*. Les réserves étaient, elles, sans supervision permanente et c'était la police locale qui était chargée de leur surveillance. Dans le langage courant, les stations et les réserves étaient souvent appelées "missions", même si elles n'avaient plus de lien direct avec des entreprises missionnaires.

Le conflit entre Harry Combo et le manager Stratton

L'origine du conflit

La première trace de ce conflit conservée dans les archives est datée du 19 novembre 1951. Il s'agit de la copie d'une lettre envoyée par le manager Stratton à Harry Combo, lui demandant d'enlever de la station « deux de ses chevaux au plus tard le mercredi 21/11/1951 à 13 heures ». Le manager rappelait à Harry qu'il lui avait demandé « à plusieurs reprises » de se débarrasser de ses chevaux, et que, à partir de cette date, il ne serait plus autorisé « à conserver sur cette station aborigène que deux chevaux au maximum »⁵. Harry se conforma avec réticence à la décision. Pourtant, six mois plus tard, le 7 juin 1952, il eut la surprise de recevoir deux nouvelles lettres du manager : la première l'informait qu'il disposait d'une semaine pour se débarrasser des deux chevaux qu'il lui restait⁶, et la seconde lui signifiait qu'il avait deux jours « pour enlever son chien noir de Cabbage Tree Island »⁷. Selon Stratton, Harry avait négligé les instructions

4. « Conceptual difficulties in the attempt to recover consciousness and memory outside of a literate elite – and the ultimate impossibility of true knowledge across the barriers of class and colonialism ».

5. Lettre de Stratton, manager de Cabbage Tree Island, à Harry Combo, 19 novembre 1951 [copie envoyée au *Superintendent, Aboriginal Welfare Board*] (*Aboriginal Welfare Board General Correspondence, New South Wales Archives Office*). Tous les extraits de lettres présentés ici sont traduits par l'auteur.

6. Lettre de Stratton à Harry Combo, 7 juin 1952 [copie envoyée au *Superintendent, AWB*] (*AWBGC, NSWAO*).

7. *Ibid.* Le manager ajoutait, non sans cynisme : « ce qui devrait être un délai suffisant pour le faire », et que, si besoin, il pouvait s'en débarrasser auprès du gendarme du commissariat de Wardell.

qui lui avaient été données de « garder son chien sous contrôle lorsqu'il était dans la station » et, malgré deux avertissements, il l'avait laissé « continuer d'être une nuisance ». Il était maintenant trop tard : le chien et les chevaux devaient partir.

Cette fois, Harry estima que le manager était allé trop loin et il refusa d'obtempérer. Le 10 juin, sa fille Rose écrivit une longue lettre au *Board*, en détaillant les divers abus auxquels le manager s'était livré vis-à-vis de sa famille⁸. Sa lettre contenait deux séries principales de plaintes.

Les premières réclamations concernaient les chevaux et le chien. Rose expliqua que son père avait fait preuve de bonne volonté en se conformant à la demande originale de ne garder que deux chevaux sur les quatre qu'il possédait, et elle estimait que l'injonction du manager de se débarrasser des deux derniers était uniquement une petite vengeance personnelle⁹. Elle insistait sur le fait que son père était très attaché à ses animaux : les chevaux étaient « les seuls moyens dont il disposait pour amener de l'eau et du bois à la maison », et le chien était « le seul qu'il possédait ».

Les autres griefs concernaient le frère cadet de Rose, Lindsay Combo. Lindsay, âgé de 18 ans, n'était plus un résident permanent de la station et Rose expliquait dans sa lettre que le manager faisait tout pour rendre sa vie impossible lors de ses visites sur l'île¹⁰. Tout d'abord, il lui avait infligé une amende de « 30/- pounds » pour « violation de propriété » (*trespassing*). Le règlement du *Board* indiquait en effet que tout visiteur devait, à son arrivée, se présenter au manager ou à la matrone (même, comme c'était le cas ici, pour une visite à sa famille)¹¹. Or, Rose précisa que, lorsque Lindsay était arrivé, le manager et la matrone étaient absents ; il lui avait donc été impossible de se présenter à eux. Le manager avait ensuite confisqué le fusil de Harry, après que Lindsay s'en fut servi « pour tirer sur un *redbill* ». Enfin, Lindsay avait été arrêté à deux reprises : une première fois parce qu'il avait « utilisé illégalement le bateau de la station » (ce qui

8. Lettre de Rose Combo, Cabbage Tree Island, au *Superintendent*, AWB, 10 juin 1952 (AWBGC, NSWAO).

9. Elle expliquait que Harry avait refusé de vendre à Stratton (au nom du *Board*) une de ses juments parce qu'il « savait qu'il pourrait en obtenir un meilleur prix ailleurs ».

10. Rose, elle-même, ne résidait pas de façon permanente sur la réserve. Elle rendait simplement visite à ses parents.

11. L'article 36 de l'*Aboriginal Protection Act* stipulait ainsi : « Tout Aborigène qui désire entrer dans une des stations de l'*Aboriginal Protection Board* doit demander l'autorisation du manager, qui décidera de l'opportunité d'accorder sa permission ».

Les matrones (*matrons* – c'était le titre officiel des épouses des managers) étaient chargées de l'encadrement des femmes, mariées ou célibataires : en particulier, elles inspectaient hebdomadairement les maisons de la réserve et organisaient des activités pour favoriser l'« assimilation » des femmes aborigènes.

lui coûta « 12 jours »), et une seconde fois pour « vagabondage ». Le compte rendu de Rose donne un aperçu du fonctionnement de la loi dans les stations aborigènes. Puisque le *Vagrancy Act*¹² ne s'appliquait pas dans les stations (parce qu'elles n'étaient pas considérées, d'un point de vue juridique, comme des « lieux publics »), le manager devait avoir recours à des stratagèmes douteux pour parvenir à ses fins (dans ce cas, obtenir l'arrestation de Lindsay) :

« Jeudi dernier, le 5 juin, Lindsay était avec son père – M. Stratton a envoyé Marlow, l'homme à tout faire [*handyman*], pour qu'il lui dise que le manager voulait le voir, et quand il est allé voir le manager, le manager lui a dit que le policier était trop malade pour traverser la rivière, et donc il a demandé à Lindsay de traverser. Une fois qu'il était de l'autre côté, le policier a dit : “Monte dans la voiture, Lindsay, je t'arrête pour vagabondage”. Le juge a dit qu'il le libérerait s'il trouvait un travail, et il a commencé à travailler à Marom Creek. Avant que Lindsay n'entre au tribunal, nous lui avons apporté des vêtements propres, mais il s'est quand même présenté dans ses habits vieux et sales, ce qui lui donnait vraiment l'air d'être à la rue [*on the vag*] ».

Rose exprimait avec force son indignation devant les méthodes du manager. Pourquoi, par exemple, était-il autorisé à confisquer le fusil de sa famille alors que lui-même l'employait dangereusement « quand des enfants étaient autour » ? Pourquoi devait-il priver Harry de son seul chien alors même que « son propre chien aboyait toute la nuit » ? Selon Rose, le manager se comportait de façon inadéquate et multipliait les décisions arbitraires vis-à-vis des membres de sa famille (il les avait par exemple empêchés de « couper du bois sur l'île pour se chauffer » et il avait posé une nouvelle barrière « juste devant une des portes de la maison de papa, bloquant l'accès aux toilettes »). Enfin, Rose se plaignait que la viande des rations était « impropre à la consommation humaine ».

L'enquête du Board

Le *Board* prit la lettre de Rose au sérieux et demanda au *Welfare Officer* de la Côte Nord, J. H. McBean, d'enquêter sur la question. Ce dernier se rendit à Cabbage Tree Island quelques semaines plus tard et soumit un rapport à sa hiérarchie le 28 juin, confirmant l'existence de tensions très fortes entre le manager Stratton et la famille Combo¹³.

12. Le *Vagrancy Act*, supprimé à la fin des années 1960, était une loi qui permettait de réprimer le vagabondage et d'assurer un contrôle sur les Aborigènes vivant hors des réserves et stations.

13. Rapport de McBean, *Aboriginal Welfare Officer*, Coff's Harbour, au *Superintendent*, AWB, 28 juin 1952 (AWBGC, NSWAO).

Quelques mois auparavant, les Combo avaient fait circuler une pétition parmi les résidents afin « d'obtenir le renvoi du manager » et Harry avait demandé à McBean, lors de sa visite, « de convoquer une réunion de tous les résidents de la station »¹⁴. Le manager se plaignit de son côté à McBean des « tactiques irritantes » de la famille Combo et menaça de démissionner :

« Cette famille m'a causé plus de difficultés que le reste de la station et nous arrivons à un point de non-retour : s'ils ne partent pas, c'est moi qui vais devoir le faire ».

Dans son rapport, McBean défendait le manager, soulignant en particulier qu'Harry semblait « n'avoir aucun contrôle sur ses enfants » et que sa famille « avait, plus que toute autre, été une source de nuisance dans la station ». McBean admit que le manager était « très strict avec les visiteurs » mais qu'il n'était pas forcément judicieux « de lui demander d'adopter une attitude plus souple ». Cela suffit à convaincre le *Board* que Stratton « conduisait ses fonctions d'une façon très efficace », et que si les résidents n'appréciaient pas sa gestion, c'était uniquement « en raison de ses mesures disciplinaires »¹⁵.

La défense de Harry

Néanmoins, pendant que le *Board* étudiait le cas, Harry essaya de mobiliser d'autres soutiens. En juillet, il écrivit au lieutenant-colonel Bruxner (qu'il appelait dans sa lettre « Mick » Bruxner)¹⁶, leader du Country Party et député, à qui il avait déjà eu l'occasion de faire part de ses relations difficiles avec le manager Stratton :

14. McBean connaissait déjà la situation. Le *Board* lui avait en effet demandé de fournir un rapport sur la pétition en février 1952. Celle-ci avait été signée par vingt-six résidents et elle avait été envoyée au ministre. Les signataires indiquaient qu'ils n'étaient pas satisfaits de la gestion de Stratton, qui se voyait accusé de ne pas remplir correctement sa fonction de manager. McBean avait estimé néanmoins que la plainte n'était que « très peu fondée ».

15. Lettre de Lipscomb, *Superintendent, AWB*, à l'*Undersecretary*, 14 juillet 1952 (*AWBGC, NSWAO*) : « Je recommande qu'une lettre soit envoyée à M. Stratton pour lui indiquer que le *Board* a confiance en lui et en sa gestion, et également à Harry Combo, pour lui expliquer l'attitude du *Board* ».

16. Lettre de Harry Combo à « Mick » Bruxner, *Member of the Legislative Assembly*, Sydney, 3 juillet 1952 (*AWBGC, NSWAO*). Sir Colonel Michael Frederick Bruxner (1882-1970), leader du Country Party, fut député (MLA) de 1920 à 1962 et occupa des fonctions ministérielles dans les années 1930.

Le journal du militant aborigène Jack Patten, *The Abo Call*, le mentionna à la fin des années 1930 alors qu'il dirigeait le Country Party, dénonçant qu'il avait promis un « new deal » pour les Aborigènes dans un discours électoral, mais que, dans sa circonscription, les Aborigènes vivaient dans des conditions épouvantables (*The Abo Call*, 1938, n°1).

« Cher M. Bruxner,

Vous vous rappelez de la fois, un jour l'année dernière quand je vous ai parlé à Woodenbong ? Vous vous étiez souvenu de moi et vous m'aviez demandé où j'habitais et ce que je faisais. Je vous ai dit que j'habitais à Cabbage Tree Island. Puis je vous ai même raconté que le manager m'avait demandé à ce moment-là de me débarrasser de 2 de mes 4 chevaux. Bien, je me suis débarrassé de 2. On m'avait dit que je ne pouvais garder que 2 chevaux. Maintenant M. Bruxner, on vient de me dire qu'il faut que je me débarrasse des 2 autres. Vous m'aviez dit que s'ils [le *Board*] continuaient à interférer avec mes chevaux, il fallait que je vous écrive, que je vous dise, donc maintenant je fais appel à vous pour que vous fassiez quelque chose pour moi. Vous aviez promis de parler à notre député, M. Frith, et que vous alliez m'écrire pour me tenir au courant. J'ai attendu votre lettre depuis lors.

En vous remerciant.

Bien à vous en anticipation,

Harry Combo ».

Puisque la station de Cabbage Tree Island était située dans la circonscription de Casino, le colonel transmet la lettre de Harry à son député, John Thomas Reid. Ce dernier connaissait lui aussi Harry et il avait à son égard une certaine sympathie. Il le décrivait comme un « vieil homme astucieux ne manquant pas d'arguments ». Reid téléphona puis envoya une lettre au *Board* demandant que la situation soit clarifiée, dans la mesure où « cet homme semblait avoir besoin de ses chevaux pour son travail sur l'île »¹⁷.

La lettre de Reid fut efficace. Le 18 juillet, le *Superintendent* Lipscomb invita McBean à fournir un nouveau rapport, en détaillant, cette fois, plus spécifiquement les réponses données par Stratton aux diverses allégations faites contre lui par les Combo¹⁸. La tension était à son comble. Alors que Harry défendait ce qu'il pensait être ses droits naturels, Stratton n'avait,

17. Lettre de Reid, *Member of the Legislative Assembly*, au *Secretary, Aboriginal Protection Board*, 10 juillet 1952 (*AWBGC, NSWAO*). John Thomas Reid (1873-1963), agriculteur laitier, représentant du Country Party, fut député de 1930 à 1953 (*Member of the Legislative Assembly*).

18. Lettre de Lipscomb, *Superintendent, AWB*, à McBean, *Aboriginal Welfare Officer, Coff's Harbour*, 18 juillet 1952 (*AWBGC, NSWAO*). Les questions étaient très spécifiques. Le *Board* remarquait que les lettres écrites à Harry avaient un ton « péremptoire », et il demanda si Stratton avait « fait ses premières demandes par écrit et dans ce style ». Le *Board* voulait également savoir si le manager avait pensé au fait qu'Harry pouvait avoir besoin d'au moins un des deux chevaux pour transporter du bois et de l'eau » ; et que, si le chien était vraiment le seul que possédait Harry, est-ce qu'il était « vraiment pire que les autres chiens de la station » ? Enfin, le manager devait se prononcer sur les accusations de Rose Combo concernant les insultes et menaces qu'il aurait proférées. McBean renouvela son soutien au manager. Les détails de la réponse ne sont pas forcément très intéressants, mais certains éléments donnent un aperçu du fonctionnement quotidien d'une station aborigène. McBean répondit que le manager avait donné des ordres oralement qui n'avaient pas été respectés. Il ajoutait que comme « il n'était pas permis de couper du bois sur l'île et que tous les autres résidents portaient leur eau à la main, le manager estimait que Combo n'avait pas besoin de cheval » (Rapport de McBean, *Aboriginal Welfare Officer, Coff's Harbour*, à Lipscomb, *Superintendent, AWB*, 18 juillet 1952 [*AWBGC, NSWAO*]).

de son côté, aucune intention d'abandonner la partie. Le 12 juillet, il envoya deux lettres au *Board*, lui faisant part de toute sa détermination :

« Le problème Combo nous a causé des difficultés depuis des années [...]. Je suis déterminé à lui trouver une solution finale une fois pour toute ».

La contre-attaque de Stratton

Dans sa première lettre, Stratton demandait au *Board* d'interdire à Rose Combo « d'entrer à nouveau dans la station » : elle avait une « influence préjudiciable au bon ordre et à la discipline » de l'île et elle avait « abusé des privilèges accordés aux visiteurs »¹⁹. Dans la seconde, il accusait Harry d'avoir lui aussi une « mauvaise influence » et d'être « d'un type indésirable pour rester sur cette station »²⁰. Selon Stratton, Harry « ne faisait rien pour l'aider à la gestion de la station », mais au contraire tout son possible pour « miner le bon ordre et la discipline d'une façon particulièrement adroite et sournoise ». Il était un « homme provocateur et arrogant », qui affichait un « mépris complet pour l'autorité » et qui résistait « dans les limites de ses capacités à toute tentative d'assimiler ses fils dans la population blanche ». Les deux lettres étaient très brèves et ne donnaient pas de raisons détaillées à l'expulsion²¹. Le manager annonçait en revanche qu'il préparait un « rapport complet », qui, espérait-il, convaincrail le *Board* de la nécessité d'expulser les Combo de sa station²².

Et, en effet, le 18 août, Stratton envoya un rapport de cinq mille mots détaillant les méfaits (*misdoings*) de Harry ainsi que les « nuisances provoquées par son séjour continu sur cette île »²³. Cette nouvelle lettre était simplement une reformulation des idées déjà exprimées dans les courriers précédents mais de façon beaucoup plus développée. La manager lui-même admettait que sa tentative de « description du problème Combo »

19. Lettre de Stratton au *Superintendent*, AWB, 12 juillet 1952 (AWBGC, NSWAO).

20. « An undesirable type to remain on this station » (*ibid.*).

21. Dans le cas de Rose, par exemple, Stratton expliquait seulement qu'elle avait « essayé d'obtenir par la force de l'argent d'un résident qui, selon elle, le lui devait depuis quelques années. Elle lui a dit qu'elle ferait saisir son cheval s'il ne remboursait pas sa dette » (*ibid.*).

22. Les managers avaient le pouvoir d'expulser les résidents qu'ils considéraient comme « indésirables ». L'expulsion était néanmoins une mesure extrême et le *Board* ne l'autorisait qu'en ultime recours. Entre 1950 et 1962, seule une poignée d'Aborigènes furent expulsés chaque année (1950 : 6 ; 1951 : 8 ; 1952 : 1 ; 1953 : 1 ; 1954 : 3 ; 1955 : 4 ; 1956 : 4 ; 1957 : 2 ; 1958 : 5 ; 1959 : 4 ; 1960 : 13 ; 1961 : 4 ; 1962 : 0). C'était néanmoins une menace efficace, dissuadant toute attitude de défiance : une personne expulsée de sa station (dans la plupart des cas des hommes) se trouvait coupée de sa famille et de ses amis ; elle devait supplier le manager pour être autorisée à assister à des événements familiaux importants et ce dernier pouvait parfaitement lui en refuser l'accès.

23. Lettre de Stratton au *Superintendent*, AWB, 18 août 1952 (AWBGC, NSWAO).

était tellement détaillée qu'elle risquait de « fatiguer le lecteur avec des détails superflus ». Mais, il était dans un tel état de colère en l'écrivant que, de son propre aveu, il avait inclus « certains points qui pouvaient sembler n'avoir que peu ou pas de relation avec le cas »²⁴.

Sa colère transparaît également dans le ton très agressif de la lettre. Stratton employait en effet des expressions colorées tout le long de son texte, accusant par exemple Harry d'être une « canaille des plus arrogantes, des plus insubordonnées et des plus rusées »²⁵, et ses fils d'être des « vauriens » (*wastrels*). (Il parlait par exemple de Frederick comme d'un « type absolument incorrigible » et « assurément le plus mauvais du lot ».) Rose était, elle, présentée comme une « agitatrice du plus mauvais type » et, en ce sens, « un pur produit de son père ». En conclusion, Stratton considérait les Combo, dans leur ensemble, comme une famille de « bons à rien ». La lettre ne suivait pas de plan très clair, mais la tonalité de plus en plus injurieuse semble indiquer que le manager perdait progressivement le contrôle du conflit en jeu.

Première accusation : le mépris de Harry pour l'autorité

Le principal reproche de Stratton concernait le « mépris complet de Harry pour toute forme d'autorité ou de contrôle ». La teneur du texte ne laisse aucun doute quant à la conception autoritaire qu'il se faisait de la fonction de manager : « les enfants non maîtrisés devaient être contrôlés » ; les résidents « devaient être disciplinés » ; l'« ordre devait être maintenu » ; et la discipline devait « être imposée »²⁶. Mais, s'il avait réussi à imposer son autoritarisme avec succès aux « dix-huit autres familles de la station » – dont il expliquait que, dans l'ensemble, elles étaient « obéissantes et tranquilles dans leurs manières et dispositions, ayant toutes le désir de faire ce qu'il fallait » –, Stratton se heurtait toujours à la résistance de Harry.

24. Il essaya de justifier ce manque d'à propos en expliquant qu'il voulait « présenter la situation de la façon la plus claire possible ». La logique de ses arguments est parfois difficile à suivre : « Si le texte contient des éléments hors-sujet ou de moindre importance, c'est au bénéfice de la clarté de l'ensemble » (« Irrelevancies, if they do occur, have been included for the sake of the lucidity of the whole » [Lettre de Stratton, 18 août 1952, *op. cit.*]).

25. « A most arrogant, insubordinate and cunning scoundrel ». Parmi les nombreuses expressions de Stratton utilisées contre Harry, on retiendra les suivantes : « une des pires menaces » (« a menace of the worse »), « une influence des plus gênantes » (« a most disturbing influence »), « incontestablement, un élément perturbateur pour la station » (« unquestionably a disturbing element on the Station ») ou « indéniablement un mauvais élément » (« definitely a bad element »). Il distinguait également « Combo le rouge » de « Combo le jaune », qu'il avait « coincé comme un rat » (*ibid.*).

26. Certaines expressions trahissent le mépris que Stratton avait pour les résidents autochtones à sa charge : il parlait par exemple des « enfants répugnants plein de morve dégoulinant de leur nez » (« filthy children with streams of mucous running from their noses ») (*ibid.*).

Deuxième accusation : la résistance à l'assimilationnisme

48

Le manager accusait également Harry de « résister, autant qu'il le pouvait, à tous les efforts [...] visant à l'assimilation de ses fils dans la communauté extérieure », en « leur offrant toujours refuge dans la station ». Harry considérait que ses enfants avaient le droit de lui rendre visite, voire même de séjourner chez lui pendant de longues périodes, attitude qui, pour Stratton, constituait une « infraction inacceptable à l'*Aboriginal Protection Act* ». Officiellement, le *Board* demandait en effet aux managers d'encourager les jeunes hommes à quitter les stations pour « s'assimiler » dans la communauté. Pourtant, en pratique, ils ne disposaient pas de pouvoirs spéciaux pour les faire partir et, en définitive, le *Board* ne se faisait guère d'illusions sur les chances de succès de sa politique.

Lorsque Stratton fut nommé manager à Cabbage Tree Island, on l'avait « prévenu de manière informelle » que, dès qu'ils atteindraient 18 ans, les fils de Harry « devraient être forcés à quitter la station pour s'assimiler dans la communauté ». Comme il ne trouvait pas de document écrit attestant de cette politique, il demanda au *Board* une confirmation officielle²⁷. Le fait que Stratton ne reçut aucune réponse corrobore l'attitude ambiguë du *Board*. De même, quand, quelques mois plus tard, Stratton lui demanda une nouvelle fois quelle procédure suivre pour faciliter l'assimilation de l'avant-dernier fils de Harry, Stanlay, le *Board* ne lui donna toujours pas d'instructions particulières :

« Pouvez-vous m'informer, s'il vous plaît, de la procédure à suivre pour expulser Combo afin qu'il puisse s'assimiler dans la population blanche ? Je pense qu'une lettre du *Board* pourrait être suffisante pour inciter ce garçon à suivre son propre chemin dans la communauté générale. Il est très peu probable qu'il le fasse de sa propre volonté. En l'attente de vos instructions, la question de l'expulsion de Combo dans la communauté générale restera en suspens »²⁸.

En dépit de cette absence de consigne claire, Stratton prenait son travail au sérieux et il était outré que Harry ait autorisé son autre fils Fred à séjourner chez lui à plusieurs reprises, alors même qu'il avait été « formellement expulsé » de la station.

Le manager rapportait également qu'il avait fait tout son possible pour empêcher Lindsay de rester dans la station avec sa famille, où, selon lui, il « menait une vie oisive ».

27. Lettre de Stratton au *Superintendent*, AWB, 15 novembre 1951 (AWBGC, NSWAO).

28. Lettre de Stratton au *Superintendent*, AWB, 23 décembre 1951 (AWBGC, NSWAO).

Le conflit est très révélateur : la version de Stratton et celle des Combo différaient moins au niveau des « faits »²⁹, qu'au niveau de l'interprétation de ces derniers (de ce que les uns et les autres considéraient comme « juste » et « raisonnable »). Par exemple, alors que Stratton estimait avoir efficacement rempli son devoir d'assimilation en inculquant stratégiquement Lindsay pour utilisation illégale du bateau de la mission puis, pour « vagabondage », les Combo dépeignaient ces mêmes actes comme des persécutions cruelles. Réciproquement, Stratton était indigné que Harry puisse expliquer devant le tribunal que son fils « était très utile à la maison, dans la mesure où il attrapait des poissons et faisait divers travaux de réparation ».

Plus généralement, le manager était irrité du refus de Harry de se soumettre aux intrusions dans sa vie quotidienne, intrusions qui faisaient pourtant intégralement partie de la fonction de manager. Ou encore, il expliquait que, lorsque le *Board* avait interdit aux résidents « de couper du bois vert dans la station », « tout le monde, à l'exception des Combo, s'était conformé à la décision » :

« Quelques mois après avoir donné cet ordre, j'ai découvert une quantité de chêne vert que les deux fils cadets de Combo reconnaissent avoir coupé et empilé dans sa maison. Quand j'en ai parlé à Combo lui-même, il a seulement déclaré : "Cela fait des années que l'on coupe du bois là-bas et il faut bien que l'on en trouve quelque part". Il se montrait arrogant comme à son habitude ».

La même altercation avait eu lieu lorsque Harry avait demandé à ses fils de couper les arbres se trouvant entre sa maison et le bord de l'eau de façon à « avoir une vue sur le fleuve ». Pour Harry, il s'agissait là d'une décision personnelle et anodine qui ne concernait que sa famille. Mais, pour le manager, il s'agissait d'une nouvelle « violation de la loi », qui devait être punie.

Troisième accusation : une attitude de défi permanente

Harry ne se contentait pas de résister d'une manière passive aux ordres, dans certains cas, il les défiait ouvertement. Stratton racontait par exemple dans son rapport comment, lorsqu'il était allé « contrôler » (*check*) Harry à propos de son chien³⁰, ce dernier n'avait pas écouté docilement la leçon (comme Stratton l'aurait voulu), mais lui avait rétorqué que, « s'il avait eu trente ans de moins », il l'aurait défié physiquement.

29. Les différences factuelles étaient marginales : Stratton expliquait par exemple que quand il avait questionné Harry au sujet de Lindsay, il avait d'abord expliqué que « son fils n'avait pas besoin de se présenter », avant de déclarer, « dans un second temps », que « le manager et la matrone étaient absents le jour où il était arrivé ».

30. Stratton décrivait avec force détails les perturbations causées par le chien et les chevaux de Harry.

Stratton expliquait que cette aptitude peu commune à la provocation n'était pas uniquement dirigée contre lui en tant que manager, mais contre « toute autorité constituée ». Ainsi Harry avait-il « refusé de permettre à la police d'entrer dans sa maison pour interroger son fils » et « adopté une attitude menaçante » :

« Il a fait signe de la main et il a crié : “Vous n'entrez pas ici” ! »

Les comptes rendus d'audience du tribunal confirment également que Harry était capable de faire valoir son point de vue devant les instances les plus officielles³¹. Lors du procès de son fils, il n'avait pas hésité à attaquer le manager directement devant le juge. Stratton commentait avec désarroi :

« [Au tribunal], le 10 juillet 1952, on m'a autorisé à parcourir une déclaration écrite que Combo avait transmise au juge et je la cite *inter alia* : “Vous voyez Votre Honneur le manager a une ‘dent’ contre ma famille et contre moi-même. Même le policier du coin le reconnaît”. Dans cette attaque blessante contre mon intégrité, il expliquait que mon travail était de “créer de la bonne volonté et de l'harmonie parmi les indigènes mais qu'à la place je créais des jalousies et des animosités” »³².

Stratton était d'autant plus exaspéré que Harry était adroit dans ses tentatives pour obtenir l'appui de personnes extérieures. Par exemple, le juge se laissa convaincre lorsque Harry se présenta comme un « vieil homme pauvre, délaissé, maladif et persécuté » (ce que Stratton appelait « son autre soi » [« his other self »]). Harry déclara au juge que « son chien était très fidèle, qu'il tuait les rats et les serpents et ainsi de suite », et Stratton fut contraint de retirer sa plainte et de lui accorder une « troisième et dernière chance pour contrôler son chien ». Il concluait en citant l'un de ses prédécesseurs :

« Pour citer une lettre récente de M. Howard, un ancien manager, son rôle semble être, aujourd'hui comme hier, “d'inciter à la paresse et à l'insubordination, mais il est suffisamment malin pour le faire de telle manière qu'il n'est jamais possible de lui adresser de reproches” »³³.

31. Ses lettres au *Board* et aux parlementaires en sont une autre indication.

32. Stratton ajoutait très justement : « Si Combo est capable de professer des accusations aussi sérieuses devant un tribunal au sujet de mon intégrité, il n'est pas difficile d'imaginer jusqu'où il peut aller pour la mettre en cause en d'autres lieux » (Lettre de Stratton, 18 août 1952, *op. cit.*).

33. Dans un autre commentaire (que Stratton citait également), Howard expliquait que les fils aînés de Harry « introduisaient illégalement de l'alcool, qu'ils étaient des parasites pour la communauté et qu'ils utilisaient leur intelligence supérieure pour abuser des autres lors des séances de jeu, etc. » (*ibid.*).

Quatrième accusation : la manipulation des autres résidents

51

Enfin, le manager accusait Harry de mener ce qu'il appelait un « incessant travail de sape du moral de la station », ainsi que des « activités subversives souterraines » : dans son rapport, il racontait comment Harry (qu'il appelait, à cette occasion, « the Red Combo ») avait « pris soin d'attiser les passions des hommes récemment passés devant le tribunal pour des accusations de "conduite contraire aux bonnes mœurs" [*disorderly conduct*], de "propos obscènes" et d' "état d'ébriété" »³⁴. Prenant l'exemple de la pétition de Harry, Stratton expliquait que ce dernier « parcourait la communauté pour semer ses graines de discorde » et essayer de « tourner contre lui les plus faibles d'esprit qui n'appréciaient pas ses mesures d'amélioration de l'hygiène ou de protection de la propriété dans la station ». Il ajoutait d'ailleurs que, quelques années auparavant, Harry avait déjà « pris l'initiative d'une pétition, cette fois auprès des fermiers et non des Aborigènes, contre MM. Howard et Kilminster, deux anciens managers ».

Dernière accusation : le manque de coopération de Harry

Il apparaît en fait que Stratton se sentait menacé par Harry. Il expliquait à plusieurs reprises dans sa lettre que les « tactiques » de Harry étaient autant « de tentatives d'usurpation de son autorité comme manager » :

« Je pense que vous conviendrez que j'ai fait montre d'une attitude de compassion, de mesure et de compréhension vis-à-vis de cet homme et de sa famille, mais tout ce que j'ai reçu en retour c'est une attitude arrogante et des tentatives d'usurpation de l'autorité que je détiens en tant que manager de la station ».

En ce sens, la plupart des critiques de Stratton diffèrent de celles habituellement adressées aux résidents de stations aborigènes par leur manager. C'est ce que confirme l'ultime reproche de Stratton à Harry concernant cette fois son manque de coopération et son refus d'aider à la bonne gestion de la station. Par exemple, alors qu'il avait mis en place une surveillance de nuit pour empêcher les « New Australians »³⁵ travaillant dans les plantations de canne à sucre voisines d'apporter du vin à certains des résidents, « Combo n'était pas venu une seule fois offrir son aide pour

34. Stratton expliquait par exemple comment Harry avait essayé de convaincre l'un des résidents, Ronald Cook, de signer la pétition contre le manager parce que ce dernier l'avait fait condamner pour « propos orduriers » (« filthy language ») et « état d'ivresse » (« drunkenness ») à deux reprises. Il lui avait déclaré : « Tu as eu toi aussi beaucoup de problèmes avec le manager. Tu devrais signer ceci ». Néanmoins, la femme de Cook était intervenue et l'avait finalement empêché de signer (Lettre de Stratton, 18 août 1952, *op. cit.*).

35. L'expression « New Australians » désigne les immigrants arrivés après la Seconde Guerre mondiale, principalement en provenance de Grèce, Italie et Yougoslavie.

le contrôle de la station ». Au contraire, il faisait tout son possible pour faire obstruction. De même, Stratton racontait qu'il devait faire face à de nombreux actes de vandalisme qui ralentissaient la construction de nouvelles maisons sur l'île. Là encore, il n'accusait pas « Combo l'indiscipliné » d'être impliqué dans la destruction elle-même, mais le blâmait plutôt « de ne pas apporter son aide pour protéger les propriétés ou pour détecter les vandales »³⁶. Stratton critiquait également le reste de la famille, déclarant qu'aucun des fils de Harry « ne faisait de sport » et qu'aucun d'entre eux « n'avait jamais offert son concours pour l'organisation d'activités sociales dans la station ». Enfin, Stratton concluait que si Harry refusait d'apporter son aide, en revanche, il estimait normal de recevoir celle du *Board*. Ainsi, quand Harry fut hospitalisé et que l'ambulance lui envoya une facture de « 3/18/- pounds », il la transmit à Stratton en lui déclarant : « C'est au *Board* de payer, n'est-ce pas ? » Stratton accepta de l'envoyer au *Board* pour règlement.

La réception du rapport de Stratton

Les revendications de Stratton

Stratton terminait son rapport en exigeant formellement l'« expulsion de Harry Combo ou, alternativement, son assignation à résidence sur une partie de l'île ». Il énonçait cinq raisons, parmi lesquelles une seule n'avait pas été mentionnée explicitement auparavant. C'était un argument « racial » : Harry était un *octaroon* et, en tant que tel, n'avait « juridiquement pas le droit de résider dans la station »³⁷.

Les quatre autres arguments reprenaient les mêmes idées générales : 1) Harry « avait constitué une source considérable de problèmes dans la station depuis de nombreuses années » ; 2) il avait fait preuve d'une « conduite des plus insubordonnées envers le manager » ; 3) il avait une « influence préjudiciable au bon ordre et à la discipline de cette station » ; 4) tant qu'il y résiderait, ses fils expulsés « essaieraient d'y revenir » et ses deux fils cadets « n'en sortiraient jamais pour s'assimiler dans la communauté blanche ».

36. Harry avait décliné l'offre qui lui avait été faite de pouvoir résider dans une de ces maisons.

37. Dans son rapport, Stratton avait utilisé l'appellation « octaroon » (catégorie raciale désignant les personnes ayant censément « 1/8^e de sang aborigène ») à plusieurs reprises, comme dans la phrase : « Cet *octaroon* n'a jamais été satisfait de la gestion de cette station ». Son rapport précédent commençait également avec l'expression : « L'*octaroon* nommé ci-dessus » (« The above-named *octaroon* »). De la même façon, début novembre 1952, il demanda l'expulsion de Lindsay pour des raisons raciales. Le *Board* refusa néanmoins d'accéder à sa demande (Lettre de Stratton au *Superintendent*, AWB, 5 novembre 1952 [AWBGC, NSWAO]).

Malheureusement pour Stratton, son rapport ne rencontra pas le succès qu'il avait espéré. Les quelques commentaires manuscrits apposés sur le texte lui-même indiquent que les administrateurs de Sydney avaient, tout comme le juge et les parlementaires, une certaine sympathie pour Combo³⁸. Par exemple, dans le passage où Stratton dénonçait le fait que Harry avait « défendu hardiment son fils Frederick lors de son procès pour violation d'un ordre d'expulsion, faisant référence à la justice britannique, etc. », le *Chairman* du *Board* annota le document par : « Est-ce si terrible ? » (« Is this so dreadful ? »). Il avait, semble-t-il, plus de sympathie pour Harry (le prétendu fauteur de trouble) que pour Stratton (le fonctionnaire zélé), dont il n'appréciait pas l'agressivité. Ainsi, quand Stratton écrivait qu'il était « nécessaire d'être en état d'alerte dès lors qu'un Combo rôdait sur la station », le *Chairman* y vit « indéniablement une marque d'intolérance ».

Le Board temporise

Durant les mois qui suivirent, cependant, le *Board* ne prit aucune décision, espérant probablement que le conflit se résoudrait de lui-même. Malheureusement, sur l'île, la tension ne retombait pas et environ un mois plus tard, le 15 septembre 1952, c'était au tour de Harry d'envoyer une lettre relativement longue³⁹. Il « faisait appel au *Board of Aboriginal Welfare* », demandant « de l'aide et des conseils » car sa famille était victime de l'« action injuste et de la jalousie mesquine du manager M. Stratton ». La lettre était empreinte de pathos et de solennité :

« J'ai été persécuté, à la fois ma femme, moi-même et ma famille, par cet homme depuis qu'il est arrivé dans cette réserve [...]. En tant que vieux résident de Cabbage Tree Island et en vertu de toutes les années que j'ai passé ici, je peux dire très honnêtement que je n'ai jamais été aussi persécuté et molesté et traqué comme je le suis aujourd'hui ».

Il racontait avec beaucoup d'éloquence comment le manager l'avait peu à peu dépossédé de tous ses biens :

« Ce manager m'a enlevé pratiquement tout ce que je possède et chéris : ma ferme (que moi et mon frère et ma famille avons construite), ma famille, mes chevaux, mon fusil et maintenant il me poursuit presque tous les jours à cause de mon petit chien, disant que c'est une nuisance ».

38. Ces commentaires manuscrits semblent avoir été écrits par le *Chairman*, M. Buttsworth.

39. Lettre de Harry Combo à Lipscomb, *Superintendent, AWB*, 15 septembre 1952 (*AWBGC, NSWAO*).

Harry insistait sur le fait que le processus de dépossession continuait : le manager lui avait récemment supprimé une partie de sa ration, sans même lui fournir d'explication. Il était donc, lui aussi, décidé à faire valoir ses droits et il sélectionna habilement ses arguments afin de toucher la sensibilité des membres du *Board*. Sa lettre commençait par une citation d'un article du journal *Dawn* (le magazine de propagande du *Board*), décrivant ces membres du *Board* comme des « hommes ayant un intérêt réel et sincère pour les Aborigènes et leurs problèmes ». Harry arguait que si c'était effectivement le cas, ils ne pourraient lui refuser de l'aide.

Harry dressait ensuite un portrait de sa famille utilisant à nouveau la rhétorique assimilationniste du *Dawn* : Harry expliquait que lui et son épouse étaient « des citoyens pacifiques, de bons voisins », « estimés et respectés par les habitants de Richmond River et des régions voisines »⁴⁰ ; qu'il était lui-même « un des vieux pionniers de Cabbage Tree Island », « digne de confiance et de disposition sobre ». Il soulignait également le fait qu'il pouvait obtenir une « attestation de caractère » à la fois de la part « des Blancs vivant le long de la Richmond River » et de la part des « résidents de Cabbage Tree Island »⁴¹.

De même, lorsqu'il expliquait que le manager avait « interrompu » ses rations, il prit la peine de mentionner qu'il avait été « autosuffisant pendant de nombreuses années » et qu'il n'avait « commencé à recevoir les rations du *Board* » que depuis un an, contraint et forcé : « Je suis vieux et je ne reçois aucune aide ». Il terminait sa lettre par une référence solennelle à la justice britannique et à ce qu'il appelait la « loi du *Board* » :

« Cet homme [Stratton] prétend qu'il respecte la loi à la lettre. J'aimerais savoir à quelle loi il fait référence, si c'est la loi britannique, alors je respecte cette loi, si c'est seulement la loi du *Board*, alors je considère qu'elle est contraire aux principes du *Board*, contraire à tout ce que le *Board* représente et ce que l'on nous a demandé de croire ».

Il priait donc les dirigeants des affaires aborigènes de se pencher à nouveau sur « cette histoire de persécution », ajoutant qu'il « serait extrêmement reconnaissant » si des décisions pouvaient être prises rapidement.

40. Un grand nombre de textes dont nous disposons dans lesquels des Aborigènes s'expriment directement appartient au genre de la « supplique ». Il serait intéressant de faire, de façon plus systématique, une étude des stratégies rhétoriques mobilisées par les Aborigènes dans leur correspondance aux autorités, sur le modèle proposé par Didier Fassin (2000).

41. On peut faire l'hypothèse que le capital social dont disposait Harry (en particulier parmi la population blanche) était une survivance d'un temps où la ségrégation n'était pas poussée.

Le *Board* ne savait pas comment régler ce problème et ce n'est que le 25 novembre que le *Superintendent* remit une note de service au *Chairman*⁴². Il semblait *a priori* être en accord avec certains des arguments du manager. Il admettait en particulier que Harry avait « instigué une sorte de campagne contre M. Stratton » ; que, pendant un certain nombre d'années, il avait empêché l'assimilation de ses fils expulsés (qui étaient « de *caste* très légère, paresseux et nonchalants ») ; et qu'il souffrait maintenant d'un « complexe de persécution », qui ne le rendait que plus « pénible » (*troublesome*). Néanmoins, comme semblaient l'indiquer les commentaires manuscrits sur la lettre de Stratton⁴³, le *Board* désapprouvait la façon suivant laquelle le manager avait géré la situation. Selon le *Superintendent*, Stratton avait tendance « à prendre les accusations et les allégations de Combo [...] plus au sérieux qu'elles ne le méritaient » et l'expulsion était « évidemment inenvisageable ».

Considérant qu'il serait probablement difficile de trouver une solution idéale au problème, le *Superintendent* choisit le *statu quo*. D'un côté, Harry Combo n'était pas après tout une si mauvaise personne et sa conduite ne « justifiait pas une décision aussi dramatique » que l'expulsion, de l'autre, même si le *Board* n'était pas entièrement satisfait des méthodes de Stratton, il était compliqué de se dispenser de ses services et de le faire remplacer. Le *Board* arriva donc à la conclusion que les deux hommes devraient « oublier leurs différends » et « essayer de travailler en harmonie à l'avenir ».

Le *Superintendent* Lipscomb écrivit une lettre à chacun d'eux. Harry se voyait rappeler que ce n'était pas la première fois qu'il avait des problèmes avec un manager (« En fait, dans mon souvenir, vous ne vous êtes jamais entendu avec un manager depuis que je suis *Superintendent* »), et qu'il était vivement encouragé à « prendre un nouveau départ et à essayer de vivre en harmonie »⁴⁴ avec Stratton. Le *Superintendent* profita également de l'occasion pour donner à Harry une rapide leçon d'assimilation :

42. Note à usage interne de Lipscomb, *Superintendent* au *Chairman*, AWB, 14 novembre 1952 (AWBGC, NSWAO).

43. Une annotation manuscrite vraisemblablement ajoutée par le *Chairman* apparaît sur le memorandum du *Superintendent* : « Franchement, je suis préoccupé par l'attitude de M. Stratton, qui transparaît tout le long de son rapport. Certains passages font preuve d'intolérance, voire d'arrogance, et vous [pourriez] profiter de votre prochaine visite dans la station pour rappeler à M. Stratton qu'il est nécessaire de savoir se montrer patient et aimable pour régler les cas à problèmes ».

44. Lettre de Lipscomb, *Superintendent*, AWB, à Harry Combo, 25 novembre 1952 (AWBGC, NSWAO).

« Nous voulons que les Aborigènes de nos stations et réserves vivent de manière heureuse et harmonieuse ensemble. Nous voulons également qu'ils améliorent leurs niveaux de vie, de façon à ce qu'il n'y ait bientôt plus de différence entre les modes de vie des Aborigènes et ceux des autres personnes habitant à la campagne. Quand cette époque heureuse arrivera, il n'y aura plus du tout de problème aborigène, et les vieux Australiens et les nouveaux Australiens se mélangeront comme un seul peuple ».

La lettre envoyée à Stratton était indubitablement plus sévère, l'intimant à reconsidérer la conception qu'il se faisait de son métier⁴⁵. Le *Superintendent* soulignait que les missions étaient des « endroits spécialement réservés aux Aborigènes » et qu'obligation était faite au *Board*, dans la gestion des réserves, « de subvenir, autant que possible, à leurs besoins raisonnables ». En conséquence, Stratton se voyait rappeler qu'il se devait « d'accorder aux résidents un degré maximal de liberté, dans la limite du respect et du confort de leurs voisins » et qu'il ne devait recourir « à l'application du règlement et la mise en œuvre de poursuites » que dans « des cas extrêmes ».

Stratton se montra très insatisfait de cette solution et, en décembre, il fut transféré à la station de Woodenbong. Ses premiers mois semblent y avoir également été difficiles : le jour de Noël, deux visiteurs s'en prirent physiquement à lui et le blessèrent⁴⁶. Ironie de l'histoire, en février 1954, Harry quitta lui aussi Cabbage Tree Island pour aller s'installer à Woodenbong avec sa femme : Stratton y était toujours manager⁴⁷...

45. Lettre de Lipscomb, *Superintendent*, AWB, à Stratton, 25 novembre 1952 (AWBGC, NSWAO).

46. Selon McBean, « [Stratton] a souffert d'une coupure nécessitant des points de suture au-dessus de l'œil droit et de contusions dans le dos » (Lettre de J. H. McBean, *Aboriginal Welfare Officer*, Coff's Harbour, au *Superintendent*, AWB, 23 janvier 1953 [AWBGC, NSWAO]). L'un des deux hommes fut condamné à six mois de prison, l'autre à quatre. McBean demandait que les deux hommes soient officiellement exclus. À nouveau, néanmoins, le *Chairman* refusa, estimant que « ce serait mal d'en rajouter à la punition déjà reçue par ces hommes » (« it would be wrong to add to the punishment already imposed on these men »). Plutôt que d'adopter une attitude « dure », le *Chairman* estimait qu'il était préférable de se montrer compréhensif, invitant d'ailleurs le *Welfare Officer* à aller rendre visite aux prisonniers. Par ailleurs, il faisait remarquer (« pour votre information strictement confidentielle ») que le jugement était techniquement illégal puisque la peine maximale autorisée pour le délit décrit était de trois mois, ce qui prouve une fois encore que la justice s'accordait quelques aménagements lorsqu'il s'agissait des Aborigènes (J. R. Mullins, *Secretary*, AWB, à J. H. McBean, *Aboriginal Welfare Officer*, Coff's Harbour, 24 février 1953). Un an plus tard, en 1954, Stratton fit à nouveau les gros titres après qu'un résident de sa mission lui eut déclaré : « Je vais te tuer. Je me fous de ce qui peut arriver. Je ferai 15 ans pour toi » (« I will kill you. I don't care what happens. I'll do 15 years for you », extrait de l'*Examiner* du 16 juin 1954).

47. Lettre de Luschwitz, manager, Cabbage Tree Island au *Superintendent*, AWB, 18 mai 1954 (AWBGC, NSWAO).

En quoi ce cas nous instruit-il sur les relations entre les Aborigènes et l'État ?

L'histoire de Harry illustre tout autant l'étendue du pouvoir des managers dans les stations que les possibilités de résistance et d'autonomie des Aborigènes. Elle permet d'aborder la question des relations de pouvoir (et en particulier du type de domination auquel les populations aborigènes étaient soumises dans les années 1950 et 1960) à un niveau souvent ignoré mais qui est pourtant décisif : celui des individus et de leurs expériences. Nombre d'historiens s'étant intéressés à la politique d'assimilation se sont focalisés sur la production des images et catégories pour décrire les relations entre les Aborigènes et l'État. Saisissant le passé soit à travers les discours des bureaucrates, soit à partir des lois et règlements officiels, ils n'allaient pas voir plus loin que les principes de la politique.

Si les rapports officiels du *Board* (dans lesquels ce dernier présentait sa politique officielle et revenait sur les résultats obtenus)⁴⁸ ou son journal de propagande *Dawn* sont d'un contenu *a priori* très riche pour les historiens⁴⁹, ils ont également des limites évidentes, liées à leur dimension principalement rhétorique. En effet, l'objectif du *Board* au moyen de ces publications était de justifier sa politique et de faire advenir de nouvelles relations entre populations aborigène et européenne, plutôt que de décrire ce qu'il se passait concrètement dans ses réserves et stations. Ces textes doivent donc être analysés pour ce qu'ils sont : des discours d'État, dont les traductions pratiques ne peuvent être postulées *a priori*. Le plus souvent, ils ne concernent pas directement les personnes catégorisées comme Aborigènes, mais seulement les diverses façons suivant lesquelles le *Board* se les représentait. Prendre ces textes à la lettre revient à présupposer que les projets proposés par le *Board* (en tant que représentant de l'État central) étaient appliqués uniformément sur l'ensemble du territoire national⁵⁰.

48. Ainsi, dans un article concernant la dimension moralisante ou correctrice (*welfare* et assimilation) de la politique d'assimilation, en particulier vis-à-vis des femmes, l'historienne Heather Goodall (1996) utilise les rapports annuels du *Board* comme source principale. Elle montre que les hommes devaient devenir de « bons pères de famille », économes et sobres, alors que le modèle pour les femmes était celui de la « femme au foyer », responsables de la bonne tenue du ménage. On ne sait rien néanmoins de la mise en œuvre pratique de ces modèles.

49. Le journal *Dawn* a été lancé au début des années 1950 en pleine politique d'assimilation : il était distribué gratuitement aux différentes communautés aborigènes des New South Wales.

50. Gérard Noiriel cite Foucault pour illustrer cette tendance à présupposer une toute puissance de l'État : « Cette forme de pouvoir s'exerce sur la vie quotidienne immédiate, qui classe les individus en catégories, les désigne par leur individualité propre, les attache à leur identité, leur impose une loi de vérité qu'il faut reconnaître et que les autres doivent reconnaître en eux » (1997 : 28). Comme le fait remarquer Rogers Brubaker et Frederick Cooper (2000 : 27) : « the extent to which official categorisations shape self-understandings, [is an] open question that can only be addressed empirically ».

Or, on le sait, il ne suffit pas de produire des modèles pour s'assurer qu'ils seront ensuite intériorisés par les individus à qui ils s'adressent. Les discours, seuls, ne suffiraient à engendrer de nouvelles divisions du monde social ou de nouveaux types de relations entre les groupes.

Ici, au contraire, nous pouvons placer les interactions et le non-officiel au cœur de l'analyse et étudier la politique *in the working*, telle qu'elle affectait des individus et leurs expériences. Alors que les textes « officiels » permettent de s'interroger sur ce que nous appellerions la construction discursive de la « classification » aborigène (en tant que catégorie), les archives grâce auxquelles nous avons reconstruit l'histoire de Harry permettent, elles, de s'interroger sur la manière selon laquelle les politiques mises en œuvre affectaient, ou non, les individus ainsi classifiés (ce que Ian Hacking appelle « the intricacies of everyday and institutional life » [2004 : 281]). En effet, le point de départ de l'enquête n'est pas la « catégorie » ou la « classification » (ce qui est dit des Aborigènes dans les instances les plus officielles), mais les individus « classifiés » et leurs pratiques. Les sources que nous utilisons ont certes été *rassemblées* par le pouvoir central (c'est bien dans les archives du *Board* de Sydney que nous les avons trouvées), mais elles *provenaient* du niveau local, nous donnant à lire des « récits de pratiques » (ceux qui intéressent principalement les ethnographes lorsqu'ils conduisent des entretiens) et nous laissant entrevoir le point de vue des individus eux-mêmes.

En ce sens, si l'histoire de Harry et de ses chevaux n'est sans doute qu'un épisode très limité, voire anecdotique, de la politique d'assimilation, elle nous offre pourtant une vision beaucoup plus précise du fonctionnement régulier et quotidien de cette politique ainsi que des modalités concrètes des relations entre habitants des réserves et personnel d'encadrement⁵¹. Je soulignerai ici trois points. Tout d'abord, procéder par « étude de cas »⁵² permet de décrire de manière beaucoup plus fine le type de domination auquel les Aborigènes étaient soumis et l'autonomie dont ils disposaient. Deuxièmement, l'analyse des pratiques étatiques « au raz du sol » permet de déconstruire le travail de la bureaucratie, sans présupposer ni cohérence ni homogénéité *a priori*. Enfin, l'analyse d'un individu « exceptionnel » peut se révéler instructive pour comprendre, en creux, des situations plus ordinaires.

51. Pour paraphraser Carlo Ginzburg, on peut dire que ce cas limite nous permet de « circonscrire les possibilités latentes de quelque chose [la vie dans les missions] qui ne nous est connu qu'à travers une documentation fragmentaire et déformée » (1980 : XXI).

52. Cette démarche est tout à fait classique en anthropologie. Le cas le plus célèbre d'analyse d'une « situation » est probablement l'étude de l'inauguration d'un pont au Zululand que propose Max Gluckman (1940).

Ce conflit permet d'apprécier à quel point l'autorité des managers reposait sur un pouvoir personnalisé et arbitraire, illustrant parfaitement la présence d'une double intervention dans les vies des Aborigènes : premièrement, par une action proprement répressive ou autoritaire (surveillance et contrôle) et, deuxièmement, par une action moralisante ou corrective (*welfare* et assimilation). Il montre de plus que ces deux dimensions se confondaient et qu'il serait illusoire de vouloir distinguer ce qui relevait du contrôle ou du *welfare*. Stratton concevait sa charge à la fois comme un travail de « moralisation » et comme un travail de répression organisé en collaboration avec la police, ce qui confirme d'ailleurs sans ambiguïté que cette dernière avait conservé un rôle central dans l'administration des affaires aborigènes, même après 1940 et la reconstitution du *Protection Board* en *Welfare Board*⁵³. Contraints et par la surveillance des managers et par la ségrégation, les résidents des stations étaient poussés à abandonner tout sens d'indépendance ou d'initiative. La contradiction était profonde et persista jusqu'à la fin de l'existence du *Board*, qui insistait en permanence sur l'absence d'esprit d'entreprise et de responsabilité des Aborigènes, mais continuait, en pratique, à les traiter comme des enfants.

Mais le cas de Harry permet également de dépasser cette vision monochrome. Il révèle, d'une part, que si les managers bénéficiaient de pouvoirs explicitement exceptionnels et dérogoires, leur autorité était malgré tout encadrée par certaines règles de conduite plus ou moins codifiées. D'autre part, il permet de mesurer que cette inégale répartition du pouvoir n'était cependant pas sans offrir une certaine marge de manœuvre aux dominés. Les résidents des stations étaient en effet parfois capables de protéger des espaces autonomes. À l'instar de Harry et de ses tentatives pour échapper au manager et aux régulations, ils pouvaient maintenir, dans les interstices du pouvoir, des pratiques spécifiques et des formes de résistance.

Finalement, cet exemple décrit de façon très concrète la méfiance et l'hostilité qu'avaient développées une grande partie des Aborigènes face à l'État et, en particulier, le fait qu'ils supportaient mal les nombreuses interférences du gouvernement dans leur vie quotidienne. En 1954, le *Board* lui-même admettait que « la grande majorité des Aborigènes » ne le considérait que comme un « corps administratif de Sydney, chargé de les

53. L'anthropologue Jeremy Becket (1965) insistait ainsi au cours des années 1960 sur le fait que les gendarmes étaient les « seules personnes blanches avec lesquelles la plupart des Aborigènes avaient un tant soit peu d'intimité ». Cf. également Bosa (2007).

contrôler et de les encadrer ». De fait, l'*Aboriginal Welfare Board* continuait à être surnommé le « Persecution Board » par beaucoup d'Aborigènes, qui le tenaient pour responsable des difficultés qu'ils rencontraient⁵⁴.

La bureaucratie en action

L'histoire de Harry nous apprend par ailleurs beaucoup sur le fonctionnement quotidien du *Board*, et notamment sur l'absence de cohérence et d'homogénéité dans les pratiques de ses agents. On perçoit ainsi, par le biais d'une analyse du travail bureaucratique « concret », que le *Board* n'est pas le bloc monolithique qu'on nous présente parfois. La correspondance entre les fonctionnaires situés au centre de l'État et ceux situés à sa périphérie (*Welfare Officers* et managers) révèle la diversité et la variabilité des intérêts des personnes impliquées dans les affaires aborigènes – il serait même possible, au-delà, d'étudier les disparités internes entre les administrateurs de Sydney eux-mêmes.

De plus, les archives nous permettent de mesurer les nombreuses incohérences entre les descriptions officielles des politiques étatiques et leurs applications. Il existe certes un lien entre les textes et les événements que nous avons décrits ici, puisque c'est bien en référence aux principes officiels que Stratton souhaitait exclure les fils de Harry, considérant qu'il fallait les empêcher de rester oisifs sur la station et les forcer à aller gagner leur vie ailleurs. Néanmoins, quand Stratton demanda comment il devait procéder en pratique, il ne reçut aucune réponse et toutes ses demandes d'expulsion pour « raisons raciales » furent rejetées ou ignorées. Il serait donc trompeur de se fier à la présentation courante de la politique aborigène des New South Wales, à savoir une succession de phases bien délimitées : une politique d'« assimilation volontaire » de 1883 à 1909, de « dispersion » de 1909 à 1939 et d'« assimilation » de 1940 à 1969. Cette présentation postule implicitement que les intitulés de ces politiques correspondent aux objectifs et aux pratiques gouvernementales, or, le cas présenté ici montre que, malgré leur dimension contradictoire, les idéaux de « ségrégation » et d'« assimilation » ont longtemps coexisté, qu'ils étaient en tension tout au long du siècle. Le *Board* n'a pas mis en place de

54. Le *Board* se plaignait régulièrement que les Aborigènes résistaient à pratiquement tous les aspects de sa politique d'assimilation. La force de la « résistance passive » est illustrée par le ton de découragement que l'on trouve dans de nombreux rapports venant des diverses missions. En 1954, par exemple, la matrone de la mission de Brewarrina faisait part de ses grandes difficultés à faire participer les femmes de la mission au « cercle de couture » qu'elle avait créé, malgré des incitations diverses (thé de l'après-midi, etc.). En 1955, le manager et la matrone de Murrin Bridge admettaient également l'échec de tous leurs « efforts pour organiser des activités sociales dans la station ».

programme clair, mais une série de politiques complexes et de pratiques parfois contradictoires. L'objectif était, semble-t-il, de trouver un équilibre acceptable dans le « hors de vue mais pas hors de portée » (« out of sight but not out of reach »).

En définitive, ce cas démontre tout l'avantage qu'il y a à s'intéresser aux modalités pratiques du dispositif coercitif relatives à chaque situation locale. Comme l'a analysé Gérard Noiriel (1997), l'État ne pilote pas le changement uniquement depuis le « centre », mais il s'appuie sur des agents locaux, à qui revient la charge de mettre en œuvre « réellement » la politique⁵⁵. Si le *Board* était parfois capable d'imposer sa présence et ses vues au niveau local et alors de limiter l'autonomie de ses représentants (comme c'était au moins partiellement le cas pour Stratton), on imagine que, en d'autres occasions (précisément celles qui n'apparaissent pas dans les archives), il n'avait probablement qu'une idée partielle de ce qui se passait dans ses stations. Les managers, représentants locaux du *Board*, bénéficiaient donc certainement, la plupart du temps, d'une autonomie forte vis-à-vis de leur autorité de tutelle.

Un individu exceptionnel

Enfin, cette histoire nous offre l'opportunité de découvrir et de révéler un « destin d'exception ». Harry était sans nul doute un être hors-norme, et s'il posait tant de problèmes au manager (et notamment par sa singulière capacité de résistance), c'est précisément en raison de son parcours personnel. Il renvoie l'image d'un individu qui, après avoir connu l'indépendance, refusait de se voir infantilisé. Il se présentait comme un « pionnier » de l'île et, à ce titre, estimait pouvoir y agir comme il l'entendait, sans avoir systématiquement à demander une autorisation (pour couper du bois, utiliser ses chevaux, etc.)⁵⁶. Les documents révèlent également que, malgré sa position de dominé, Harry n'était pas dénué de ressources et qu'il avait des contacts avec la culture légitime : son capital social lui permit

55. Le thème des techniques administratives et policières de contrôle à distance revient régulièrement dans son travail. Il explique par exemple : « On oublie souvent que les moyens dont disposent les membres de l'État pour communiquer à distance ne sont pas, en eux-mêmes, nationaux » (Noiriel 2001 : 130). Ou encore : « Indeed we never communicate with abstract entities, such as the State, but with individuals. For example, a law becomes effective only in an over-the-counter relationship between public functionaries and entitled beneficiaries » (Noiriel 1996 : XXIII).

56. Mon travail de thèse a permis de mettre au jour que les New South Wales ont connu une transformation profonde entre les années 1890 et la fin des années 1920, aboutissant à l'avènement de la dichotomie Noirs/Blancs caractéristique du paysage racial en Australie du Sud-Est durant la majeure partie du XX^e siècle. Avant que ce régime racial binaire ne s'installe durablement, il existait un monde alternatif, autorisant des options et des configurations plus diverses, et où la vie publique était marquée, semble-t-il, par une intégration et un respect certains des populations aborigènes.

d'obtenir le soutien écrit de deux députés qui le connaissaient personnellement, sans compter ses très bonnes relations avec les habitants européens de la région, desquels il pouvait obtenir des certificats de moralité ; quant au minimum de capital scolaire dont il disposait, il lui permit d'écrire aux autorités dans un registre adéquat pour faire entendre son point de vue. Harry surprend enfin par sa capacité de résistance à la violence symbolique, jusqu'à tenir tête au manager devant le *Board* ou face au tribunal.

Par ailleurs, et par défaut, cette histoire corrobore le fait que l'application effective des projets politiques du *Board*, à savoir l'existence sur le terrain de réelles formes de discrimination, ne tenait en grande partie qu'à la position dominée de la quasi-totalité des Aborigènes et à la faiblesse de leurs ressources (du point de vue des acquis scolaires, de l'accès aux autorités supérieures, du langage, de la maîtrise des catégories juridiques, etc.). Comme l'ont bien montré les microhistoriens, l'existence de situations sociales improbables est précisément ce qui donne la norme à voir, qui, sans cela, serait proprement invisible⁵⁷. En reconstituant des cas aussi exceptionnels que celui de Harry, il ne s'agit certes pas de prétendre généraliser une vérité à l'ensemble de la population aborigène, mais de maintenir un équilibre entre la spécificité de la destinée individuelle et l'ensemble du système social dans laquelle elle prend place, et qui l'autorise.

Conclusion : une ethnographie des archives ?

Ce texte, qui se fonde sur la reconstruction d'interactions historiquement situées entre un individu classé comme Aborigène, Harry, et une institution chargée d'encadrer cette population, permet d'amorcer une réflexion sur la possibilité d'adopter un « regard ethnographique » dans le cadre d'un travail d'archives. Il importe ici de faire valoir que l'ethnographie est un ensemble de « techniques » qui ne sont pas nécessairement réservées aux enquêtes directes du contemporain par entretiens et observations⁵⁸. L'idée qu'il est

57. Cf. notamment Levi (1991), sur le « normal exceptionnel », qui permet de voir comment s'articulent dialectiquement les pratiques individuelles et les normes collectives. Dans la démarche microhistorienne, les parcours de vie ne servent pas à illustrer des comportements attachés aux conditions sociales statistiquement les plus fréquentes, mais, comme nous avons essayé de le faire ici, ils sont utilisés « pour eux-mêmes », de façon à restituer au plus près les conditions de l'expérience (en insistant, autant que faire se peut, sur des enchaînements de situations et d'actions).

58. Parmi les caractéristiques principales du travail ethnographique, nous retiendrons les suivantes : 1) l'attention portée aux interactions comme unité première de l'analyse ; 2) le travail à l'échelle individuelle des phénomènes sociaux (à la fois sur les discours et les pratiques), associé à un souci du non-officiel, de la diversité des scènes sociales, du périphérique contre une lecture trop institutionnelle des mondes sociaux ; 3) la circulation auprès des institutions ou individus enquêtés par le mode de l'interconnaissance, favorisant un accès aux sources par recommandation, l'une renvoyant à l'autre, de proche en proche.

possible d'appliquer le programme méthodologique de l'ethnographie sur des terrains historiques n'est d'ailleurs pas nouvelle : comme l'a souligné Alban Bensa (1996), il existe de nombreux parallèles entre la démarche que défendent les microhistoriens italiens depuis plusieurs décennies et celle de l'ethnographie⁵⁹. Par ailleurs, de plus en plus d'anthropologues (notamment aux États-Unis) reconnaissent aujourd'hui que le travail sur archives n'est pas le monopole des historiens : selon Ann Stoler (2002), les anthropologues ont non seulement acquis la méthodologie des historiens, mais ils ont également développé des techniques spécifiques, promouvant une approche des archives qui ne serait pas « extractive » mais « ethnographique »⁶⁰. Il s'agit notamment d'essayer de restituer certaines voix habituellement difficiles à entendre, des voix dont on pense *a priori* qu'elles « échappent aux archives ». On le sait, du fait d'une sorte d'« élitisme documentaire », plus une personne est puissante, riche ou prestigieuse, plus il est facile de trouver des sources à son sujet pour procéder à une reconstitution biographique⁶¹. Pour les groupes dominés, les seuls documents disponibles sont généralement produits par les autorités et ils déforment la réalité de leurs expériences sociales (Muchembled 1978 : 17-18). Frederick Cooper explique que, si l'on parle beaucoup de ces populations, on ne sait généralement pas ce qu'elles pensent⁶². Or, l'histoire de Harry montre bien qu'il est parfois possible de contourner cette difficulté en recherchant des sources officielles qui peuvent se lire la « tête en bas »⁶³ et reproduisent les mots exacts des subalternes.

Universidad del Rosario, Bogotá (Colombie)
bastien.bosa@ens.fr

MOTS CLÉS/KEYWORDS : microhistoire/*microhistory* – Aborigènes/*Aborigines* – résistance/*resistance* – administration coloniale/*colonial administration* – ethnographie des archives/*ethnography of archives* – Australie/*Australia*.

59. Notamment par le souci de restituer les « comportements concrets dans toute leur complexité ambiguë car ils se réfèrent à des normes multiples et contradictoires » (Bensa 1996 : 49).

60. Ann Stoler explique également que les chercheurs doivent passer d'une approche en termes « d'archives comme source » à une approche en termes « d'archives comme sujet » (2002 : 93).

61. Ce thème n'a rien de nouveau. Marc Bloch écrivait dans son *Apologie pour l'histoire* que « tous les groupes n'écrivent pas ou n'écrivent pas autant, ou n'ont pas autant de chance de faire passer leurs écrits à la postérité » (1952 : 84).

62. « Recovering what workers said, sang, or wrote – difficult as that is – may be one of the few ways in which independent evidence of thought can be obtained, and for the analysis of consciousness to be something other than a tautology » (Cooper 1987 : 102).

63. « A reading of "upper-class sources upside down" », cf. Stoler (1985).

Beckett, Jeremy R.

1965a « Kinship, Mobility and Community Among Part-Aborigines in Rural Australia », *International Journal of Comparative Sociology* 6 (1) : 7-23.

Bensa, Alban

1996 « Contexte, temporalité, échelle : de la micro-histoire vers une anthropologie critique », in Jacques Revel, ed., *Jeux d'échelles. La micro-analyse à l'expérience*. Paris, Gallimard-Le Seuil : 37-70.

Bloch, Marc

1952 [1949] *Apologie pour l'Histoire ou Métier d'historien*. Paris, Armand Colin (« Cahier des *Annales* » 3).

Bosa, Bastien

2007 « Victimes ou criminels ? Transformation des modes d'interprétation de la sur-représentation des Aborigènes dans le système de justice pénal », *Histoire et Mesure* 22 (2) : *Déviance, justice et statistiques* : 135-166.

Brubaker, Rogers & Frederick Cooper

2000 « Beyond "Identity" », *Theory and Society* 29 (1) : 1-47.

Cooper, Frederick

1987 « Who is the Populist ? », *African Studies Review* 30 (3) 99-103.

1994 « Conflict and Connection : Rethinking Colonial African History », *The American Historical Review* 99 (5) : 1516-1545.

2005 *Colonialism in Question. Theory, Knowledge, History*. Berkeley, University of California Press.

Fassin, Didier

2000 « La supplique : stratégies rhétoriques et constructions identitaires dans les demandes d'aide d'urgence », *Annales* 55 (5) : 955-981.

Ginzburg, Carlo

1980 *The Cheese and the Worms. The Cosmos of a Sixteenth-Century Miller*. Baltimore, Johns Hopkins University Press.

Gluckman, Max

1940 « Analysis of a Social Situation in Modern Zululand », *Bantu Studies* 14 (1) : 1-30 et 14 (2) : 147-174.

Goodall, Heather

1996 *Invasion to Embassy. Land in Aboriginal Politics in New South Wales, 1770-1972*. Sydney, Allen & Unwin.

Hacking, Ian

2004 « Between Michel Foucault and Erving Goffman : Between Discourse in the Abstract and Face-to-Face Interaction », *Economy and Society* 33 (3) : 277-302.

Levi, Giovanni

1991 « On Microhistory », in Peter Burke, ed., *New Perspectives on Historical Writing*. Cambridge, Cambridge Polity Press : 93-113.

Morris, Barry

1989 *Domesticating Resistance. The Dhan-Gadi Aborigines and the Aboriginal State*. Oxford, Berg.

Muchembled, Robert

1978 *Culture populaire et culture des élites dans la France moderne, XV^e-XVIII^e siècles*. Paris, Flammarion.

Noiriel, Gérard

1996 [1988] *The French Melting Pot. Immigration, Citizenship, and National Identity*. Minneapolis, University of Minnesota Press.

1997 « Représentation nationale et catégories sociales : l'exemple des réfugiés politiques », *Genèses* 26 : 25-54.

2001 *État, Nation et Immigration. Vers une histoire du pouvoir*. Paris, Belin, 2001.

Read, Peter

1980 « Fathers and Sons : A Study of Five Men of 1900 », *Aboriginal History* 4 (1) : 97-116.

Stoler, Ann L.

1985 « Perceptions of Protest : Defining the Dangerous in Colonial Sumatra », *American Ethnologist* 12 (4) : 642-658.

2002 « Colonial Archives and the Arts of Governance », *Archival Science* 2 (1-2) : 87-109.

RÉSUMÉ/ABSTRACT

Bastien Bosa, *Les Chevaux de Harry : résistances aborigènes à l'autorité coloniale*. — Cet article entend illustrer l'ambiguïté de la relation entre les Aborigènes et l'*Aboriginal Welfare Board*, l'institution coloniale australienne ayant eu, jusqu'à la fin des années 1960, la responsabilité des populations indigènes dans l'État des New South Wales (Nouvelles-Galles-du-Sud). Il présentera un cas particulier de résistance aux conditions de la subordination, mettant en scène un conflit entre Harry Combo, un résident de l'une des missions du *Board*, et le manager responsable de cette mission, J. B. Stratton. Cet exemple constitue une bonne illustration des interactions entre les différentes autorités blanches (managers, *Welfare Officers*, bureaucrates de Sydney) et la population aborigène des réserves du gouvernement. Il s'agit de faire ici le pari, qu'en se concentrant sur un cas singulier (voire « atypique »), il est possible d'apporter un éclairage nouveau sur les pratiques quotidiennes de dominations coloniales.

Bastien Bosa, *Harry's Horses : Resistances to Colonial Authorities*. — This article intends to illustrate the relationships between the Indigenous people of Australia and the Aboriginal Welfare Board, the colonial administration which was in charge of the Aboriginal population of New South Wales until the end of the 1960s. I will present a specific case of resistance to the conditions of subordination : a conflict between Harry Combo, a resident of one of the Board's missions and the manager in charge of that mission, J. B. Stratton. This example is a good illustration of the kind of interactions that were taking place between various white authorities (managers, Welfare Officers, Sydney bureaucrats) and the Aboriginal people living in the governmental missions. I would like to show that, by focussing on a singular (or atypical) case, one can shed new light on everyday practices of colonial domination.